

Règles de validation du semestre

La moyenne entre les UE doit être supérieure ou égale à 10.

Règles de validation d'une année de DU

Pour être autorisé·e à passer en année supérieure, les deux semestres doivent être acquis.

Il n'y a pas de compensation entre les deux semestres.

Statut « JURY »

JURY si:

-un semestre est validé

et

-l'autre semestre a une moyenne entre 9,5 et 10/20

Ce statut est provisoire. Le résultat définitif reste soumis à délibération du jury. A la suite de la délibération du jury, l'étudiant sera admis (ADM) ou ajourné (AJ).

Règles générales

Tous les cas limites sont étudiés par les jurys de diplôme en fin d'année.

Les résultats ne sont définitifs qu'après délibération du jury.

Le redoublement au DEFLE n'est possible qu'une fois par année de DU.